Check-list du dossier étudiant

CE DOCUMENT VOUS AIDE A RASSEMBLER LES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ETUDIANT.

CES DOCUMENTS SERONT A DEPOSER SUR LA PLATEFORME D'INSCRIPTION EN LIGNE.

Documents d'identité

- **Photo d'identité en couleur récente** (format JPEG)
- **Carte d'identité RECTO et VERSO** (ou le **passeport** en ordre de validité le cas échéant).
- **Extrait acte de naissance** (à obtenir auprès de sa commune ou ici sur IBZ)
- **Diplôme de fin d'études secondaires** (formulaire provisoire si obtenu en cours d'année) **ou autre titre d'accès menant aux études visées.**
  Ce document doit être signé et cacheté.
  Pour les étudiants non belges, vous devez obtenir auprès du Service des équivalences, une équivalence de votre diplôme de fin d'études secondaires ou votre titre d'accès étranger. La demande d'équivalence doit être introduite au plus tard le 15 juillet 2026.

Pour tous les étudiants qui ont débuté un parcours dans l'enseignement supérieur ou qui ont réalisé une autre activité avant de s'inscrire à la HELB

- **Bilan de santé passé dans un centre PSE** (pour des études suivies en Fédération Wallonie-Bruxelles en Haute Ecole ou en Enseignement Supérieur des Arts).
- **Un apurement de dettes** de leur précédent établissement pour les étudiants ayant réalisé des études en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Anciens bulletins/relevés de notes et preuve d'inscription** (en ce compris vos réorientations).
- **Toutes preuves justificatives de votre passé si vous n'avez pas fait d'études supérieures (pour vous y aider, consultez le Doc. C- Curriculum).**

Pour les étudiants envisageant un cursus au sein du département Santé

- ***Pour les étudiants en Soins Infirmiers et Sage-femme***
  - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune).

- ***Pour les étudiants en spécialisation sauf Art-thérapie***
  - **Un diplôme de Soins Infirmiers** (équivalence pour les diplômes étrangers, la demande doit être réalisée auprès du Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
  - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune).

- ***Pour les étudiants en Kinésithérapie***
  - **Certificat de résidence belge avec historique** (daté au plus tôt du 1/05 à demander à votre commune ou ici sur IBZ
  - **Un certificat d'aptitude physique à faire compléter par un médecin (Voir Doc D).**

REM. : L'ETUDIANT NON-RESIDENT EN BELGIQUE EST SOUMIS A UNE PROCEDURE D'INSCRIPTION SPECIFIQUE, LAQUELLE PREVOIT UN SYSTEME DE TIRAGE AU SORT.